

Aubange, le 08 mai 2020

Agent traitant : GUELF C.
Nos réf. : 2020.05.08

Objet : Rentrée des 18 et 25 mai 2020

Mesdames, Messieurs,
Chers parents,
Chers enseignants et membres du personnel des écoles,

Nous vivons une période particulièrement difficile et nouvelle pour chacun d'entre nous avec le COVID-19.

Dans ce contexte, le Conseil national de Sécurité a décidé un retour partiel dans les écoles à partir du 18 et 25 mai 2020 selon des modalités définies dans la circulaire en annexe.

Des changements sont toujours possibles et vous seront communiqués immédiatement.

Nous ne reviendrons pas sur les détails de cette circulaire ni sur les modalités pratiques propres à chaque école transmises par les directions aux parents et enseignants ou via les chefs de service au personnel de l'accueil extra-scolaire, au personnel de cuisine ou au personnel chargé de l'entretien des locaux.

Le principe de base est le maintien d'une garderie pour toutes les années jusqu'à fin juin si vous n'avez aucune autre possibilité de garde. Le retour de la 6^{ème} année à partir du 18 mai 2020 (2 jours/semaine) et des 1^{ères} et 2^{èmes} années à partir du 25 mai 2020 (1 jour/semaine) sera fait sur une base non obligatoire.

Nous tenons à remercier les parents pour votre confiance aux écoles communales et les membres de notre personnel pour son dévouement et son engagement en faveur des enfants.

Notre maître mot commun sera de faire le maximum pour assurer la sécurité des enfants et du personnel.

SECURITE :

Vous le savez, les enfants de 6^{ème} primaire et de 1^{ère} et 2^{ème} primaire seront répartis sur l'ensemble de la semaine, divisés en petits groupes avec des horaires décalés. Un lavage systématique des mains, l'absence de repas chauds, la mise à disposition de distributeurs de gel hydroalcoolique aux endroits sans lavabo et savon compléteront le dispositif.

L'ensemble du personnel et les enfants de 6^{ème} année recevront des masques tissus par l'Administration communale, le port du masque est obligatoire.

Pour les enfants de 1^{ère} et 2^{ème} année, le port du masque n'est pas obligatoire selon les consignes du Conseil national de Sécurité.

Dans un souci d'équité (certains enfants auraient éventuellement un masque et d'autres pas) et de sécurité l'Administration communale distribuera un masque adapté aux enfants de 6 à 12 ans à l'ensemble des enfants des écoles (communales, libres, Fédération Wallonie Bruxelles).

Le port du masque dans ce cas est laissé au libre choix des parents.

Pour renforcer le nettoyage, et l'encadrement des enfants, le personnel des cuisines interviendra dans le cadre de son horaire habituel.

COMMUNICATION :

Pour que nous puissions prendre les mesures nécessaires, nous vous demandons de nous communiquer la présence ou l'absence de votre enfant.

Plus que jamais le nombre d'enfants présents est important.

S'il existe un doute sur une contamination COVID 19 dans votre famille, l'élève ou le membre du personnel doit rester chez lui et il faut prévenir les directions.

AMBIANCE :

Que vous soyez inquiets est normal mais nous demandons à tous de faire preuve de respect et d'empathie envers les autres pour éviter au maximum d'ajouter du stress.

Le 18 et 25 mai c'est aussi l'occasion pour les enfants de retrouver leur enseignant et leurs amis et pour certains d'entre vous de retrouver leurs collègues. Cela doit rester un moment positif pour tous.

Comme le dit la nouvelle formule « Prenez soin de vous et des autres ! ».

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, Chers parents, Chers enseignants et membres du personnel des écoles, l'expression de notre considération distinguée.

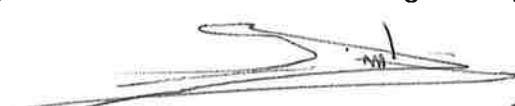
Par le Collège :

Le Directeur général f.f.,



TOMAELLO Hillary

L'Echevin de l'enseignement,



BINET Christian

Le Bourgmestre,



DONDELINGER Jean-Paul